

Marseille, le 1^{er} SEP 2006

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur Michel ESCOFFIER
Président du Collectif Vélos en Ville
135 rue d'Aubagne
13006 Marseille

DICIRC/E/JF/AV/0602466/DIVERS/SCHUMAN-DUNKERQUE
Dossier suivi par :
Jean FEYSSEL 0604315
Tél : 04.91.99.70.61

Objet : Aménagement cyclable sur l'axe Schuman/Dunkerque

Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 20 juin 2006, vous attirez mon attention sur les aménagements cyclables du secteur de la Joliette.

« L'axe vélo majeur » de ce quartier en pleine évolution sera le futur boulevard du Littoral (quai du Lazaret/quai de la Joliette). L'ampleur et les ambitions du programme de cette opération, associés à la topographie générale de cet itinéraire, vont permettre la création d'une liaison vélo aussi efficace que conviviale, s'inscrivant pleinement dans le cadre du schéma directeur deux roues de la Ville de Marseille.

Pour autant, la problématique vélo n'a pas été occultée sur le trajet Schuman/Dunkerque.

En effet, dans le cadre des travaux de requalification du premier tronçon du boulevard Schuman (entre la place de la Major et la rue Jean François Leca), l'organisation spatiale de cette voie a été conçue pour permettre, à terme, de circuler facilement en vélo.

Sur les trottoirs élargis au détriment de la chaussée, le mobilier urbain comme les arbres ont été alignés sur le même axe. Cette disposition favorise la délimitation de deux zones libres de tout obstacle, l'une dédiée aux piétons, l'autre susceptible de recevoir à terme une piste cyclable monodirectionnelle à contre sens de la circulation générale.

Ce choix de ne créer qu'un seul aménagement spécifique pour les vélos a été essentiellement guidé par le profil en long de la voie et la qualité de la redéfinition du paysage urbain sur l'Esplanade de la Major et le boulevard Schuman, contraignant les automobilistes à adopter une « conduite douce ».

Compte tenu du différentiel vitesse réduit entre les vélos et les véhicules, favorisé par la topographie, il est apparu intéressant de maintenir les vélos dans la circulation générale en sens unique (Sud-Nord) pour pouvoir proposer un aménagement spécifique pour le contre sens.

Concernant le boulevard de Dunkerque, le même principe de fonctionnement a été retenu, bien qu'aucun espace exclusivement dédié aux vélos ne soit prévu. Sur cette voie, le contre sens se fera sur la contre allée de desserte des programmes immobiliers en cours entre le boulevard de Dunkerque et le bâtiment des Docks.

Compte tenu des travaux en cours et du faible linéaire de voie entièrement terminé, il n'apparaît pas opportun de formaliser sur le site des fragments d'itinéraires vélos peu lisibles et ne débouchant que sur des zones en cours de réalisation.

Espérant vous avoir apporté les éclaircissements demandés,

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.


Maurice TALAZAC